



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mini guide en Santé et Sécurité au Travail

**à l'usage des directrices et directeurs
d'école**

**Les actrices et acteurs de la Santé et
Sécurité au travail**

**Les registres et l'affichage obligatoire
dans une école**

**Le Document Unique d'Evaluation des
Risques**

Rectorat

La Délégation Académique à la Sécurité dans les Établissements (DASE)

Rectorat de l'académie
75 rue St Roch 31400 Toulouse Cedex 7
Courriel : dase@ac-toulouse.fr

Gisèle BARRAU
Inspectrice santé et sécurité au travail

Annie DULOUM
Conseillère de prévention académique

Le service de médecine de prévention de l'académie de Toulouse

Secrétariat : 05 36 25 83 63 ou 73 34
Courriel : medecin-de-prevention@ac-toulouse.fr

Les psychologues du travail

Judith BRION
Courriel : judith.brion@ac-toulouse.fr

Cécile CAMASSEL
Courriel : cecile.camassel@ac-toulouse.fr

Les infirmières du travail

Catherine HIGOUNENC
Patricia URBIN
Courriel : medecin-de-prevention@ac-toulouse.fr

L'instance du dialogue social

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Académique (CHSCT-A)
Courriel : secretaire.chscta@ac-toulouse.fr

L'inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST)

Rattachée aux services de l'inspection générale, ce qui lui garantit l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

- Contrôle l'application des règles applicables en matière de santé et sécurité (Art. 3 du 82-453 : 4^{ème} partie du code du travail, livres I à V).
- Dans ce cadre, elle a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail (Ecoles, collèges, lycées, DSDEN, Rectorat).
- Propose au chef de service toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques ainsi que l'amélioration des conditions de travail.
- Participe à l'animation du réseau des conseillers et assistants de prévention et aux réunions des CHSCT.
- Travaille en collaboration avec la Conseillère de Prévention Académique.

La Conseillère de Prévention Académique (CPA)

Assiste et conseille le chef de service (Le Recteur) dans la démarche d'évaluation des risques et la mise en place d'une politique de prévention des risques.

Ses missions s'articulent autour de :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le Recteur de l'académie.
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents.
- L'animation du réseau des conseillers de prévention départementaux (CPD), des assistants de prévention EPLE et de circonscriptions.
- L'évaluation des besoins en formation en matière d'hygiène et de sécurité, en lien avec l'ISST, les conseillers de prévention départementaux. Prendre part à l'animation des formations.
- La sensibilisation, l'information et le conseil auprès des responsables de structures (IA DASEN, chefs d'établissements, gestionnaires, IEN, chefs/directeurs de service) en matière d'hygiène et de sécurité.

Les psychologues du travail

En collaboration avec les différents services institutionnels de l'Académie, les psychologues du service de médecine de prévention participent de manière globale à l'amélioration des situations individuelles ou collectives de « souffrance au travail ». L'activité de consultation repose essentiellement sur des visites à la demande d'agents, confrontés à une situation liée à la santé mentale ou au travail dégradée. Les psychologues sont tenues au secret professionnel et assujetties à la déontologie de la profession.

Un accompagnement individuel de courte durée est proposé aux agents concernés par :

- Des événements potentiellement traumatiques survenus dans le contexte du travail (violences physiques ou verbales, accidents...)
- Des problématiques de souffrance au travail (stress, conflits dans les équipes, problèmes organisationnels...)

Plus rarement des actions collectives en milieu de travail sont menées pour :

- Accompagner des équipes en cas d'événement grave et potentiellement traumatique avec la mise en œuvre de debriefing psychologique.
- Animer des groupes d'expression (groupes de parole, groupes d'analyse de pratique, espaces de discussion sur le travail).

Afin de pouvoir répondre au mieux aux sollicitations émanant des personnels des 8 DSDEN de l'Académie, des rendez-vous téléphoniques et/ou en présentiels au Rectorat sont proposés.

REGISTRES ET AFFICHAGE OBLIGATOIRES
Tableau excel sur le site académique « santé sécurité dans les établissements »

REGISTRES	Présents dans l'école (oui/non)	Où trouver ces registres ?	
Registre de Santé et Sécurité au travail (R.S.S.T.)		application PGR via le portail arena / enquêtes et pilotage	RSST papier : ici
Registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent		site académique, page "santé sécurité dans les établissements"	
Registre de Sécurité (incendie et panique)		A demander à la Mairie	
Registre Public d'Accessibilité			
Dossier Technique Amiante (D.T.A.)			
Suis-je concerné par le radon			
Dossier Technique Radon			

AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

AFFICHAGE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS	Localisation	Affiché dans l'école (oui, non)	Où trouver ces affichages ?
Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.)	en salle des maîtres		A établir par le Directeur d'école
Localisation du Registre de Santé et Sécurité au Travail	à l'entrée principale et en salle des maîtres		
Localisation du Registre Spécial de Signalement d'un Danger Grave et Imminent	en salle des maîtres		
Localisation des Dossiers Techniques Amiante et Radon, le cas échéant			

AFFICHAGE DES DOCUMENTS	Localisation	Affiché dans l'école	Où trouver ces affichages ?	
Listes des membres des Comités d'Hygiène et de Sécurité Académique et Spécial Départemental (CHSCT-A et -SD)	salle des maîtres		site académique - page CHSCT	
Liste des personnels formés au secourisme			A établir par le Directeur d'école	
Plan d'intervention regroupant la totalité des niveaux d'un bâtiment	à l'entrée principale de chacun des bâtiments		A demander à la Mairie	
Plan d'évacuation et Consignes d'urgence	dans chaque couloir			
PPMS	dans chaque salle		B.O. 2015	B.O. 2017
Avis relatif au contrôle de la commission de sécurité incendie (cerfa n°20-3230)	à l'entrée principale de l'école		A demander à la Mairie	
Signalisation d'interdiction de fumer et de vapoter	à chaque entrée, intérieure et extérieure		Site académique - page DASE	
Dispositif Vigipirate	à chaque entrée de l'école		Affiche Vigipirate	
Fiche de synthèse du registre d'accessibilité	à l'entrée principale		Exemple de fiche ici	

Délégation Académique à la Sécurité dans les Etablissements - 75 rue Saint Roch - 31400 Toulouse – dase@ac-toulouse.fr

L'évaluation des risques le DUER

L'évaluation des risques est une obligation des chefs de service depuis 2001. Elle est codifiée dans l'article L4121-3 du code du travail. (Décret du 5 nov. 2001 applicable le 6 nov. 2001). Dans le second degré, l'adjoint gestionnaire, de par ces missions, prend part à la transcription et à la mise à jour du DUER.

Le chef de service ou d'établissement évalue l'ensemble des risques auxquels sont soumises les personnes placées sous son autorité afin de préserver leur santé physique ou mentale. Cela inclut notamment les troubles musculo-squelettiques (**TMS**), les agents chimiques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (**CMR**) mais aussi les risques psychosociaux (**RPS**)...

Au-delà de son caractère obligatoire, le DUER permet de **mieux connaître les risques pour mieux les prévenir** : c'est un **élément-clé de la prévention**.

Le DUER doit être :

- mis à jour au moins une fois par an.
- tenu à disposition des agents, des AP, de la CHS, du médecin du travail, de l'ISST, des membres des CHSCT, des conseillères et des conseillers de prévention départementaux et académique...

Éléments de vocabulaire

Le danger est la propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé.

Le risque est la probabilité qu'une personne « rencontre » le danger et que sa santé s'en trouve altérée.

A titre d'exemple : risque lié aux ambiances lumineuses et aux écrans, risque lié au bruit, risque lié aux déplacements, risque routier, risque lié à la charge mentale et aux agressions, risque lié à l'électricité, risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure, risque lié aux ambiances thermiques, risque lié à la présence d'amiante....

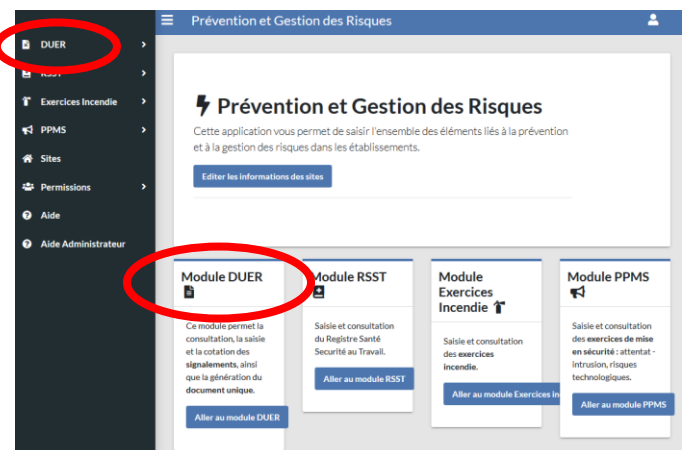
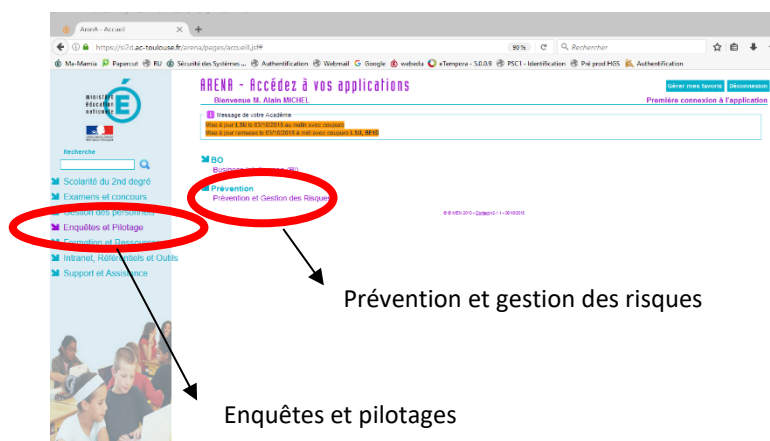
Situation dangereuse : toute situation dans laquelle une personne est exposée à un ou plusieurs dangers.

Analyse du travail réel

Les personnels sont souvent les mieux placés pour identifier les situations dangereuses. Il faut donc qu'ils soient associés à la démarche de l'évaluation des risques par la prise en compte des situations concrètes de travail (ce que l'on appelle « le travail réel »).

Application académique Prévention et Gestion des Risques (PGR)

Accès sur le portail Arena



Ajouter un nouveau signalement dans l'application PGR

Les champs marqués d'une * sont obligatoires

Directrice/Direct
APC / IEN

Site * ? 0090001C - COLLEGE M

Risque * ? Accessibilité des handicapés

Locaux * ? Localisation du risque.

Nombre de personnes exposées ? 1

Description du risque * ?
Décrivez la situation dangereuse en montrant la relation entre les personnes et le danger.

Moyens de prévention existants ?
Décrivez les moyens de prévention existants le plus précisément possible.

Mesures de prévention ?
Décrivez les mesures de préventions qui doivent être mises en oeuvre.

Illustration (taille maximum 2 MB)
Modifier l'illustration
Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

A clôturer ?

Ajouter Réinitialiser

Cotations ?

Gravité ? Non r **Fréquence** ? Non r **Formé** ? Non r **Risque** ? Non r

Ordre de priorité ? Non renseigné

Plan de prévention

Proposition d'action ?
Mesures de prévention proposées.

Délai d'exécution ? **Date prévue d'exécution** ? JJ/MM/AAAA

Estimation du coût ? 0.00 **Coût réel** ? 0.00

Personne chargée de réalisation ? Entreprise XXXX **Date de réalisation** ? JJ/MM/AAAA

Exemple d'une extraction partielle d'un DUER en Pdf

Site : 0999999Z - Lycee test
Document Unique en date du 01/12/2017

Date de saisie	Type	Locaux	Nombre de personnes exposées	Description	Moyens de prévention existants	Proposition d'action	Cotations (Gravité / Fréquence / Formé / Urgence)	Mesures techniques, organisationnelles, humaines	Priorité	Délai	Coût estimé	Réalisé par	Coût réel	Date prévue	Réalisation
01/06/2017	Risques chimiques	salle multifonction bureau dir infirmerie convivialité trav	10	Les personnels inhalent de l'ozone qui se dégage de l'imprimante et du photocopieur.	néant	création d'un local reprographie	2 / 2 / 1 / 2	créer un local reprographie	3					01/12/2017	
01/06/2017	Risques chimiques	multifonction bureau, salle maîtres, infirmerie, convivialité	10	les personnels inhalent de l'ozone qui se dégage de l'imprimante et du photocopieur...	0	création d'un local reprographie	3 / 1 / 1 / 5	Créer un local reprographie; en attendant, ouvrir la fenêtre régulièrement	1	3 mois				01/12/2017	

Les Assistants(es) de Prévention de Circonscription (APC)

Les missions d'assistance et de conseils de l'APC auprès de l'IEN de circonscription se traduisent par les actions suivantes :

- Décliner au niveau de la circonscription la mise en œuvre du programme annuel de prévention départemental en matière de politique de prévention des risques professionnels, en particulier la mise en place et le suivi des RSST et de signalement de danger grave et imminent, ainsi que l'accompagnement à la réalisation des DUER.
- Répondre aux besoins d'accompagnement des directeurs d'école sur toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité.

Circonscription	Assistants et Assistantes de Prévention
HG-01 : Toulouse Deux Rives	FEUILLERAT Aurélie
HG-02 : Toulouse Sud	LASSERRE Eliane
HG-03 : Toulouse Rive Gauche	DELMAU Barbara
HG-04 : Toulouse Pont-Neuf	BERNARDI Jean-Régis
HG-05 : Toulouse Nord	CALMETTES Céline
HG-06 : Bruguères	BORDES Florence
HG-07 : Rouffiac-Tolosan	REY Philippe
HG-08 : Lanta	VENTON Virginie
HG-09 : Villefranche-de-Lauragais	TESTE Serge
HG-10 : Castanet	PIAZZA Catherine
HG-11 : Muret	TOURAINÉ Serge
HG-12 : Rieux-Volvestre	LAUTARD Madeleine
HG-13 : Saint-Gaudens	ABADIE Florence
HG-14 : Portet-sur-Garonne	NEXON Catherine
HG-15 : Fonsorbes	TARRIN Stéphane
HG-16 : Tournefeuille	ROBERT Philippe – SERVAN Cédric
HG-17 : Colomiers	JEAN Florence
HG-18 : Blagnac	HANOT Corinne
HG-19 : Toulouse Garonne Pré-élémentaire	DURING LERAT Valérie-Anne
HG-23 : Fronton	LECLERC Nathalie
HG-24 : Toulouse Sud-Ouest Pol Ville	PEREZ Stéphanie
HG-25 : Haut-Comminges	HERMIER Sophie
HG-26 : Leguevin	JACQUES Sophie

La Conseillère de Prévention Départementale (CPD)

Isabelle RICARDEAU, DSDEN de la Haute-Garonne (31) Courriel : cprev31@ac-toulouse.fr

Les CPD assistent et conseillent l'IA-DASEN dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Leurs missions s'articulent autour des axes suivants :

- Décliner au niveau départemental la mise en œuvre du programme annuel de prévention académique en matière de politique de prévention des risques professionnels.
- Animer le réseau des assistants de prévention.
- Répondre aux besoins d'accompagnement des directeurs d'école, des IEN du 1^{er} degré, des chefs d'établissement et de service sur toutes les questions relevant de leur champ de compétences.
- Participer à la démarche d'évaluation des risques et la mise en place d'une politique de prévention des risques visant à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des personnes.

Le CHSCT SD

Secrétaire du CHSCT-SD, représentant des personnels : Loïc Saint-Martin,

Contact : chsctsd31@ac-toulouse.fr